

## Conseil municipal du 14 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 20 h , le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2021

**Présents :** M. PIGOREAU – Mme JULIEN - M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – Mme MÉRAUD - M. LEFERT – M. MOREAU - M. SALOU - M. JOSÉ – Mme CANY - Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE - M. ADAM

**Absente excusée :** Mme REGNAULD (pouvoir à M. SALOU)

**Secrétaire de séance :** Mme TAILLARD

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Madame MÉSANGE demande que soit intégré à « *Je n'ai pas regretté qu'une commission n'ait pas été réunie pour "le nouveau plan lumière", mais pour le nouvel aménagement de l'allée de la vallée dans sa globalité* ».

Cette demande est acceptée par le conseil.

Le compte-rendu de réunion du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Sécurité : achat défibrillateur – Artésienne

**Au 1er janvier 2022**, certains ERP de catégorie 5 auront pour obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe. La commune doit donc procéder à l'achat d'un défibrillateur pour l'Artésienne.

Dans le cadre d'une consultation réalisée par la commune de Villiersfaux pour plusieurs communes (y compris Villiers-sur-Loir), Monsieur le Maire présente l'analyse des trois offres remises :

	CONTACT SECURITE TOURS		SHILLER		MEFRAN	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Défibrillateur	1097,60	1317,12	1237,10	1484,52	1520,00	1824,00
Installation boîtier			183,20	219,84		
Electrodes adulte350/360P la paire	171,14	205,36				
Electrodes pédiat 350/360P la paire	198,23	237,87				
	<b>1466,97</b>	<b>1760,35</b>	<b>1420,30</b>	<b>1704,36</b>	<b>1520,00</b>	<b>1824,00</b>
Contrat de maintenance			<b>99,00</b>	<b>118,80</b>	<b>184,00</b>	<b>220,80</b>

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SHILLER pour la somme de 1 704,36 € TTC à laquelle il faut ajouter le contrat de maintenance de 118,80 € TTC pour 4 années.

### 3. Elections départementales et régionales: permanences bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales, « tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif ».

Les tableaux de permanence mis à jour sont adressés à chaque membre du conseil.

### 4. Culture : concert Quatuor Voce – subvention

Le quatuor voce souhaite reconduire la formation déjà organisée en 2020.

Il souhaite également proposer un concert sur la place Fortier, le samedi 31 juillet à 20h30.

L'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 1 500 €. Cette demande est justifiée par la nécessité de faire appel à un ingénieur son et lumières et à la location d'un piano. Pour rappel, la commune a versé à l'association 800 € en 2020.

Un second concert sera donné dans l'église Saint-Hilaire, le dimanche 1<sup>er</sup> août 2021, dans l'après-midi.

Par ailleurs, l'Artésienne sera mise à disposition, gracieusement, pour les stagiaires du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021. L'ensemble se produira au plan d'eau, le vendredi 30 juillet à 11 h.

La qualité des spectacles est une chance pour la commune, le conseil décide d'accorder une subvention de 1 500 € et de mettre à disposition l'Artésienne du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021, pour le stage.

Le bar et la boulangerie seront fermés en raison des congés d'été, le comité des fêtes pourra donc organiser une buvette, sur la place.

#### **5. Personnel : recrutement sur poste accroissement d'activité**

Lors du vote du budget primitif une dépense de 30 000 € a été inscrite au compte 6413 « personnel non titulaire » permettant le recrutement d'agents contractuels. Monsieur le Maire propose d'utiliser ces crédits en cas d'accroissement d'activité.

Le conseil autorise le maire à recourir à ce type de contrat en cas d'accroissement d'activité ou de remplacement d'un agent technique ou autre, pendant toute la durée de la mandature, dès lors que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif.

Il est prévu d'embaucher un agent en renfort pour la période estivale.

Nous sommes toujours en réflexion sur la possibilité de former un apprenti (contact établi).

#### **6. Église : réfection de la toiture**

Madame TAILLARD informe le conseil que les demandes complémentaires de la DRAC ont été fournies par l'architecte et l'entreprise MOULINIER. Il s'agissait de préciser :

- l'état détaillé des propositions de restitution de parties sculptées avec documentation,
- la protection des décors peints pendant le chantier de couverture, comportant une proposition alternative à la pose d'une parapluiie, conçue en lien avec un restaurateur spécialisé. Le chiffrage pour la mise en place d'un parapluiie était également à fournir avec le dossier complémentaire.
- le protocole précis de réfection de la toiture, en tuile,
- pour la couverture de la sacristie, de produire des coupes, à l'appui d'une hypothèse de restitution d'une couverture historique en pavillon, avec chaîneaux encastrés
- le coût d'un restaurateur textile concernant le conditionnement et la mise en sécurité des ornements liturgiques classés au titre des monuments historiques conservés dans la sacristie, si ceux-ci sont amenés à être déplacés lors des travaux.

Madame TAILLARD précise que Monsieur RUEL, architecte, a préparé un document très complet et de qualité pour répondre à ces demandes. Nous espérons que la DRAC acceptera ce dernier.

Il est proposé qu'une souscription se fasse via la fondation du patrimoine, comme cela se fait pour l'église de Thoré-la-Rochette. Madame MÉRAUD propose que des tuiles soient vendues au nom des souscripteurs.

Des remerciements sont adressés à Monsieur ERMISSE pour son soutien et son aide pour ce dossier.

#### **7. Cœur de village : aménagement de l'allée de la Vallée et des wc publics**

##### **Allée de la Vallée**

Monsieur MOREAU présente les travaux validés par la commission « cœur de village » qui s'est réunie le 28 mai 2021 et souhaite arrêter quelques points non résolus lors de la commission.

La commission a décidé d'installer des agrès en robinier et non en acier. Le devis de l'entreprise OVALEQUIP est donc retenu pour un montant de 10 612,88 € HT soit 12 735,46 € TTC.

Monsieur SALOU présente les différentes alternatives de jeux pour enfants. Le conseil décide de retenir la balancelle où l'enfant peut mettre ses jambes ; ceci permet d'avoir un jeu pour les plus petits.

Concernant le jeu à ressort, après discussion, il est décidé de retenir le poney, à neuf voix pour.

Monsieur MOREAU présente l'implantation des jeux et agrès retenue par la commission.

Le conseil décide de retenir les jeux proposés par l'entreprise KOMPAN, pour un montant de 3 685,50 € HT, soit 4 662,60 € TTC

La pose des jeux et agrès sera faite en régie municipale dès réception afin de vérifier leur bon positionnement.

La commission demande que l'ordre de service pour la réfection de la grille de l'allée soit préparé par le bureau d'études ; la couleur retenue et validée par l'architecte des bâtiments de France est le RAL 6009.

La commission a décidé de laisser le portillon fermé, par conséquent le cheminement a moins de légitimité. Par ailleurs, la commission ne souhaite pas rajouter de surface plantée, mais simplement répartir les massifs prévus en périphérie de la "grande place" où il y a un risque de piétinement avec le débordement des activités.

Il paraît difficile de faire cohabiter les jeux pour enfants avec les parterres de bulbes, il est donc demandé au bureau d'études d'implanter des parterres sur la gauche de l'allée pour une partie et prévoir plutôt une "virgule buissons types Ionocera" en bordure d'approche des zones de jeux. Ces modifications devraient permettre de réduire le devis des plantations.

Les bancs seront également reposés en régie.

Pour l'éclairage : **les 7 bornes restent à droite** comme positionnées sur le plan proposé par le bureau d'étude, au mois de mars. La commission a opté et le conseil a voté pour **les bornes iguzzini identiques à celles installées à proximité de l'Artésienne**. Elles seront branchées sur la programmation des candélabres du secteur.  
Il est décidé également de positionner 2 mâts avec éclairages directionnels vers les jeux et cabane et sur l'axe de la placette ; pour le mat de la place une prise 20Ah sera prévue en pied dans la trappe, toujours sur le même réseau de programmation du secteur.

#### WC publics, place des AFN, (place des Cèdres)

Il faut élargir la porte d'entrée afin de rendre l'accès PMR

Monsieur MOREAU présente un projet de toilettes mixtes où peuvent être installés une cuvette, un urinoir et un lavabo. L'ensemble de l'équipement sera en inox afin de faciliter le nettoyage avec un jet d'eau. Les WC devront se déclencher sans chasse d'eau. Le coût est estimé à 4 600 € HT.

L'espace préau restera disponible.

Il faut trouver un moyen de maintenir la température positive, évitant le gel et permettant l'utilisation toute l'année.  
Monsieur MOREAU va prendre contact avec les voisins pour voir ce qui est derrière le mur actuel.

#### **8. Informations diverses**

- Câblage mairie

Les travaux de câblage de la mairie ont été réalisés les 7 et 8 juin et supervisés par Monsieur MÉSANGE, directeur de la transformation numérique Territoires Vendômois. Désormais, il est possible de se connecter à internet tout en utilisant le vidéoprojecteur.

- Catastrophes naturelles

L'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu pour la commune de Villiers-sur-Loir par arrêté interministériel du 18 mai 2021, paru au Journal Officiel du 6 juin 2021.

#### **9. Questions divers**

\* Le conseil municipal du mois de juillet aura lieu le 19 juillet.

\* Le secrétariat de mairie sera fermé du 9 au 13 août 2021.

*Levée de séance à 22 h 15*



*Albert Pigoreau*  
**Le Maire,**  
**Albert PIGOREAU**